



## Assemblée Générale Ordinaire

14.03.2025

Les membres de l'AETRA-ANDC se sont rassemblés le vendredi 14 mars 2025, en visioconférence, pour leur assemblée générale annuelle.

**20** membres sont présents (par ordre alphabétique) :

- ANTOINE Sophie
- BENI-HALEF Nina
- BOE Maguelone
- BOIL Christelle
- CIAIS Mathilde
- CIMON Geneviève
- DEL GUERZO Silvia (arrivée 19h28)
- FASEL Gilles
- LECLERC Joëlle
- LEPAGE Virginie
- MATICHARD Cathy
- MORDIN Magali
- PASCOT Lucille
- PELIGRY Jérôme
- PERUSIN Marie-Pierre
- PRIEM Sarah
- ROBERT Nicole
- ROCQUET Thérèse
- THOMERET Violette
- ZARAUZ Aude

**4** membres sont représentés par un bon pour pouvoir :

- GERARD Laetitia (bon à Sophie Antoine)
- JECKER Delphine (bon à Jérôme Péligny)
- MERELLE Marie-Claude (bon à Sophie Antoine)
- RYCKAERT Olivia (bon à Maguelone Boé)

Soit un total de **24 membres** présent-e-s ou représenté-e-s et accrédité-e-s à voter. Le quorum (1/4 des membres, soit 15 membres) est atteint.

2 membres se sont excusés :

- DESPICQ Véronique
- PODEUR Claire

## 1.- Rapport moral

### a. Rapport de la présidence (Sophie ANTOINE)

Bonjour et bienvenus pour cette AG 2025 !

C'est un plaisir de vous voir si nombreux un vendredi soir ! Merci beaucoup pour votre présence, implication, et votre participation 😊

C'est ma deuxième AG comme présidente et je dois dire que je n'ai pas vu le temps passer...

A mes objectifs, que je rappelle : proposer aux TRA des moments de rencontres, de soutien professionnel ; poursuivre le travail engagé de collaboration avec notre partenaire principal c'est-à-dire le CRAM ; travailler à plus de communication que ce soit au sein du CA ou avec vous chers adhérents, s'est ajouté « prendre soin de nous » au CA, du respect de nos limites.

En effet, comme j'aime le rappeler régulièrement à l'équipe si le plaisir doit, selon moi, demeurer une dimension essentielle de notre travail au CA, et nourrir (aussi) le sens que nous donnons à ce travail, alors il est impératif de d'abord nous respecter nous, dans nos limites : sans respect des limites pas de plaisir !

Je suis très satisfaite et fière de pouvoir dire que ces objectifs ont été atteints globalement. Bien entendu c'est moi qui vous parle de tout cela et si je prends ma part dans ce « chantier » rien n'aurait été possible sans cette belle équipe du CA créative, courageuse, généreuse, professionnelle et investie. Ça fait beaucoup d'adjectifs mais je tiens à ajouter tout de même : une équipe avec des intelligences et talents complémentaires, et avec un vrai esprit d'équipe !

J'aimerais les remercier devant vous, personnellement, et qu'on les applaudisse svp.

### LISTE NON EXHAUSTIVE DES REALISATIONS DE CETTE ANNEE :

- Un gros travail pour les adhésions et les ré adhésions avec notre secrétaire préféré qui était en formation et qui depuis a largement acquis les compétences pour naviguer seul.
- Lire et répondre à des mails en collaboration avec mes collègues
- Pour moi parfois gérer quelques réactions 😊 et par moments rappeler « gentiment » le cadre qui est le nôtre. J'en profite pour remettre une couche d'ailleurs ce soir : svp nous comptons sur votre collaboration attentive pour ce qui est du respect des échéances.
- Animer et organiser la tenue des CA
- Animer et organiser la tenue de cette AG
- Avoir des entrevues avec nos candidats au CA pour leur donner l'heure juste sur ce qu'on fait et ce qui est attendu en termes d'engagement, de travail, de disponibilité si on veut rejoindre l'équipe
- Organiser notre résidentiel de travail à venir
- Organiser et animer l'anniversaire de l'AETRA sur 1 week-end pour 48 personnes
- Des réunions trimestrielles avec le CRAM. Relayer vos demandes pour que se maintienne ce partenariat nécessaire à la vie de notre association

- Travailler des textes pour le site internet, les relire, les faire valider, les mettre en ligne nous-mêmes
- Travailler à rendre notre règlement intérieur plus précis, plus lisible afin que chacun y trouve ses réponses mais aussi tenir compte des évolutions de nos procédures ou des procédures non encore élaborées ou des besoins révélés.
- Vous proposer et organiser des ateliers : l'atelier Rêve, les cafés de l'AETRA, le co-développement qui n'a pas fonctionné hélas, un atelier à propos de l'intelligence émotionnelle et relationnelle en entreprise
- Evoquer avec notre chère trésorière tout ce qui concerne les comptes et le budget de l'AETRA et veiller au grain
- Faire des démarches administratives au niveau de la préfecture par exemple
- Relire des ODJ, des PV
- Avoir des deux à deux pour tout un tas de raisons
- Se creuser la tête pour savoir ce qu'on peut faire de mieux pour notre association
- Et être là encore ! pour l'année qui vient 😊

#### **A VENIR-PROJETS :**

- D'autres ateliers professionnels : A ce sujet nous réfléchissons à comment savoir quels types d'ateliers peuvent vous intéresser. Nous envisageons de recourir à un sondage par exemple pour comprendre pourquoi certaines propositions restent sans retour de votre part comme par exemple le co-développement ou les ateliers d'art-thérapie. Ce qui nous permettrait d'adapter notre travail pour aller dans le sens de mieux répondre à nos besoins de TRA.
- Remettre d'aplomb notre site internet et travailler sur notre communication digitale
- Investir certains sujets comme par ex : quel rôle pourrait ou devrait jouer l'association concernant les problématiques légales ou juridiques ?
- Trouver une personne pour l'animation des réseaux sociaux pour participer à promouvoir l'action de l'AETRA et les TRA

#### **b. Rapport pour le secrétariat (Jérôme PELIGRY)**

La principale activité du poste de secrétaire est la gestion des adhésions.

#### **CHIFFRES SECRETARIAT :**

L'AETRA compte 59 adhérents en 2024-2025 :

54 membres actifs

4 membres inactifs

1 membre honoraire

Dont :

- 10 primo-adhérents (5 étudiants de l'an dernier et 5 TRA diplômé(e)s depuis plus d'une année).

2 membres de plus qu'en 23-24 et 9 non ré-adhésions.

Conclusion : chiffre global en légère hausse pour la 3ème année consécutive. Nombre de ré-adhésions en hausse (+ 12 %)

#### **AUTRES TACHES DU SECRETARIAT :**

- Répondre aux mails des membres,
- Rédiger et envoyer les invitations de certains événements
- Participer et rédiger les PV des 8 CA, du Résidentiel, de l'AG et ceux des 3 visio avec le CRAM.

- Participer à l'organisation de l'anniversaire, aux moments d'échanges "Bureau", notamment le travail sur le règlement intérieur
- Présence lors des cafés AETRA et lors d'autres événements en ligne.

## **SUR LE PLAN PERSONNEL**

Mes objectifs : me former et assurer la fonction de secrétaire tout en apportant ma contribution aux divers projets.

Ce que j'ai le plus aimé :

Avec les membres : les échanges et leur reconnaissance pour le CA. Merci.

Au sein du CA : l'ambiance conviviale, la cohésion, l'entente, l'entraide, le travail sérieux, le dynamisme, le goût d'entreprendre, la créativité

L'AETRA : la philosophie d'ouverture, une identité propre, la collaboration AETRA/CRAM, l'intérêt des TRA et de l'AETRA au centre du positionnement.

## **Approbation des membres pour le rapport moral.**

## **2.- Bilan financier (Marie-Pierre Perusin)**

*(Les documents relatifs sont diffusés au début de présentation du bilan pendant la séance)*

L'année 2024 était une année particulière pour l'association du fait de l'organisation de ses 22 ans. Nous avons prévu un niveau élevé de dépenses qui n'a finalement pas été atteint et le bilan qui devait être plus largement négatif (prévu à 7229 euros) est seulement de 1663 euros.

Au 31/12/2024, l'AETRA dispose sur ses comptes CIC d'un montant de 15234 euros.

Pour mémoire, l'AETRA disposait au 31/12/2023 d'un montant de 16743 euros.

Plusieurs décisions prises tout au long de l'année ont permis ce quasi-équilibre entre coûts et recettes, en dépit des dépenses engagées pour l'anniversaire :

- Une gestion serrée des coûts du CA (nous avons réalisé le résidentiel par zoom par exemple),
- Des négociations systématiques des factures fournisseurs (hôtel, salle de la soirée),
- Des propositions de formations non rémunérées mais payables à faible coût par les adhérents (ex : celle assurée par Maylis Gross),
- La décision de ne pas passer systématiquement par weezevent pour les collectes de fonds, ce qui nous a permis d'économiser les frais prélevés par la plateforme,
- Vous avez été finalement nombreux à vous inscrire à l'anniversaire (nous étions 48), ce qui a permis non seulement de collecter plus d'argent pour cette dépense, mais également de faire croître le montant des adhésions en cours d'année.
- L'idée de vendre des livres de Colette Portelance (avec l'accord du CRAM) a contribué à compenser des dépenses.

Enfin, l'atelier Rêve qu'une partie d'entre vous suit a contribué également à rapporter de l'argent à l'association.

**BUDGET REALISE 2024**

| Recettes                                    |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Cotisations adhérents                       | 4598         |
| Formations organisées par l'AETRA           | 4960         |
| Remboursements bancaires                    | 100          |
| Recettes 22 ans inscriptions + vente livres | 3859         |
| Divers                                      | 120          |
| <b>Sous-total recettes</b>                  | <b>13637</b> |
| Virement provenant du compte épargne        | 3000         |
| <b>Total recettes</b>                       | <b>16637</b> |

| Dépenses                               |              |
|----------------------------------------|--------------|
| Frais réunion CA et AG                 | 541          |
| Frais formations dont atelier Rêve     | 1295         |
| Frais site Internet + Visioconférences | 2228         |
| Frais anniversaire de l'association    | 10943        |
| Frais bancaires                        | 274          |
| Frais divers                           | 20           |
| <b>Sous-total dépenses</b>             | <b>15300</b> |
| Virement vers le compte-épargne        | 3000         |
| <b>Total dépenses</b>                  | <b>18300</b> |

**Bilan sur l'année** **-1663**

| Trésorerie   |              |
|--------------|--------------|
| Banque       | 6854         |
| Caisse       | -            |
| Livret       | 8379         |
| <b>Total</b> | <b>15234</b> |

**BUDGET PREVISIONNEL 2024**

| Recettes                          |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Cotisations adhérents             | 4200        |
| Formations organisées par l'AETRA | 2100        |
| Divers + Intérêts bancaires       | -           |
| 22 ans inscriptions               | 3621        |
| <b>Total recettes</b>             | <b>9921</b> |

| Dépenses                                |              |
|-----------------------------------------|--------------|
| Frais réunion CA et AG                  | 1000         |
| Frais atelier Rêve                      | 2000         |
| Frais site internet et visioconférences | 1700         |
| Frais anniversaire de l'association     | 12000        |
| Frais bancaires                         | 200          |
| Frais divers                            | 250          |
| <b>Total dépenses</b>                   | <b>17150</b> |

**Bilan** **-7229**

## **BUDGET PREVISIONNEL 2025**

| <b>Recettes</b>                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Cotisations adhérents             | 4000        |
| Formations organisées par l'AETRA | 2500        |
| Remboursements bancaires          | -           |
| Divers                            |             |
| <b>Total recettes</b>             | <b>6500</b> |

| <b>Dépenses</b>                        |             |
|----------------------------------------|-------------|
| Frais réunions (résidentiel, CA et AG) | 2500        |
| Frais formations dont atelier Rêves    | 4000        |
| Frais site internet et communication   | 2000        |
| Frais anniversaire de l'association    | -           |
| Frais bancaires                        | 300         |
| Frais divers                           | 100         |
| <b>Total dépenses</b>                  | <b>8900</b> |

|              |              |
|--------------|--------------|
| <b>Bilan</b> | <b>-2400</b> |
|--------------|--------------|

Les postes à surveiller :

En 2025, nous devons porter notre attention sur les frais liés à la maintenance et à l'évolution du site. La dépense liée à la formation rêves n'a pas été totalement engagée sur 2024 et il faudra payer le solde de la facture de l'atelier Rêve en 2025.

Nous devons veiller à garder le même niveau d'adhésion de nos membres et continuer à proposer à nos membres des formations motivantes et accessibles qui incitent chacun à participer.

C'est la tâche à laquelle Sophie notre présidente et son équipe s'attelleront en 2025, j'en suis certaine, pour que l'association soit à la hauteur de vos attentes.

### **Décharge de l'assemblée à la trésorière et au CA.**

### **3.- Election du conseil d'administration (CA) :**

Membres du CA, situation au 14 mars 2025 :

- . Sophie Antoine, présidente : mandat en cours
- . Jérôme Péligré, secrétaire : mandat en cours
- . Marie-Pierre Perusin, trésorière : mandat en cours, démission le 14 mars 2025 après l'AG
- . Christelle Boil, administratrice : mandat en cours
- . Lucille Pascot, administratrice : mandat en cours
- . Violette Thomeret, administratrice : mandat en cours
- Geneviève Cimon : mandat à valider (se présente au poste de trésorière)

Votes électifs : les personnes qui se présentent, se re-présentent ou soumettent au vote la validation de leur mandat sont **élues à l'unanimité !**

Etat du nouveau CA (par ordre alphabétique) :

- Sophie Antoine
- Christelle Boil
- Geneviève Cimon
- Lucille Pascot
- Jérôme Péligny
- Violette Thomeret

#### 4.– Questions et remarques des membres :

**Nicole Robert** : Un grand merci à toutes et tous et à ceux qui sont là. Je trouve qu'une vingtaine de présents est peu pour 59 adhérents. Pour adhérer à l'AETRA, faudra-t-il suivre la formation de 5 h obligatoire comme à la CITRAC ?

**Sophie Antoine** : Si tu parles de la formation « Respect du champ de pratique de l'ANDC<sup>MD</sup> » qui vise à actualiser les TRA quant à leur champ de pratique dont le cadre peut évoluer avec la loi, NON pas actuellement ni pour adhérer ou ré-adhérer (sauf dans certains cas particuliers, et précisés dans le nouveau règlement intérieur selon ce qui sera voté ou pas à l'AG extraordinaire qui suit celle-ci).

**Maguelone Boe** précise le contexte au Québec : la législation québécoise contraint plus qu'en France sur le vocabulaire etc.. L'ordre des psychologues est très vigilant, et la CITRAC reçoit énormément de mises en gardes à faire respecter par leurs membres. Pour éviter toutes ces contraintes, ces formations sont mises en place là-bas. Les nouvelles promotions qui sortent à EIF comme au Québec sont à jour car ce contenu est inclus dans la formation de base désormais mais pour quelqu'un qui revient après longtemps, on pourrait lui demander de refaire cette formation.

**Gilles Fasel** : Merci beaucoup à tout le CA pour votre temps et votre énergie, c'est du job ! Bienvenue à Geneviève. Je suis choqué que la formation de base à l'EIF disparaisse. Et grand plaisir d'avoir vécu l'anniversaire et ses ateliers. En Suisse, la rencontre régionale a lancé son mouvement.

**Sophie Antoine** : merci pour ta reconnaissance. Et propose à Maguelone de donner des précisions sur le sujet évoqué par Gilles, en sa qualité d'assistante de Marie Portelance.

**Maguelone Boe** : Sensible au choc. Le CRAM n'a aucune intention de fermer l'EIF mais constat : pas assez de monde pour que la formation ait lieu en Europe. Donc pour l'instant les candidats sont orientés vers les groupes de Montréal le temps de trouver comment faire partir des groupes. Ça fait tout le temps ça à l'EIF, en attendant l'école se replie sur Montréal.

**Nina Beni Halef** appuie ce que dit Maguelone. La vision de l'Ecole n'est pas d'arrêter l'EIF et les formations en Europe. L'Ecole souhaite garder le flambeau allumé. C'est cette réalité qui est là et qui se met en place, c'est une des grandes qualités du CRAM de s'adapter à chaque fois.

Elle reconnaît le travail et la créativité du CA et le souci de proposer de nouvelles choses. Super beau souvenir de l'anniversaire, un moment fun, d'être là ensemble et la belle initiative d'inviter Marc.

**Sophie Antoine** ajoute en lien avec ce sujet de l'ANDC<sup>MD</sup> en Europe que des questions ont été posées au CA concernant l'ANDC-AIDE en Europe. Pourquoi n'existe-t-il plus ?

**Maguelone Boe** explique : Emmanuel Rodien ne souhaitait pas continuer. De plus, faire marcher un service pour 4 étudiants ne faisait pas sens. Tout se gère depuis Montréal. **Christelle Boil** : pour information, les exigences pour exercer comme TRA dans le cadre de l'ANDC-AIDE sont plus fortes que celles pour être à l'AETRA.

**Silvia Del Guerzo** : J'ai de la reconnaissance pour le comité, bravo pour votre travail et je remercie chaleureusement le CA pour ce qui est fait.

**Maguelone Boe** : Des mots d'amour pour toi Sophie et toute l'équipe. J'aime ce qui s'y passe et ce qui est proposé. Au niveau du CRAM, on se régale à travailler avec vous, il y a de l'énergie, c'est vivant et pétillant. Le CA a sa part dans la progression des adhésions et ré-adhésions.

**Sophie Antoine** : Pas de nouveaux diplômés en 2025, donc il va falloir réfléchir à comment on fait venir ou revenir d'autres TRA à l'AETRA.

**Thérèse Rocquet** : Merci et j'ai eu une petite larme pour le départ de Marie-Pierre. Bravo pour ton dynamisme Sophie et pour votre travail. Remerciement à l'AETRA et au CRAM pour l'ajustement des horaires aux étudiants européens en formation avancée.

**Sophie Antoine** rappelle notre besoin de retour sur nos actions, événements : Merci de nous dire ce que vous pensez de nos propositions et du « pourquoi » vous ne vous inscrivez pas ? Pas intéressé ? Tarif pas adapté pour vous ? Pas disponible ? Cela va nous aider à adapter nos propositions.

## Assemblée Générale Extraordinaire

### 14.03.2025

**1.- Vote : Suppression d'une partie de l'article 4 des statuts de l'association** (en noir barré ci-dessous), pour des raisons de mise en conformité avec le règlement intérieur de l'AETRA d'une part, et d'autre part parce que la majorité des membres a déjà suivi cette formation, intégrée à la formation de base depuis 2017.

A noter que les modifications du règlement intérieur proposées ci-après prévoient le cas des personnes diplômées avant 2017 et souhaitant adhérer ou réadhérer à l'AETRA.

**Article 4.** « .... Pour être membre, actif ou inactif, il faut avoir été diplômé suite à la formation de base de 1200 heures proposée par le CRAM ou l'EIF ~~et, pour les diplômé-e-s d'avant 2017, avoir suivi la formation "La place de l'ici & Maintenant dans la relation d'aide par l'ANDC", respecter les exigences des codes de déontologie, d'éthique et le règlement intérieur, et avoir payé la cotisation annuelle....~~ »

### Débats

**Résultat du vote : Modification adoptée à l'unanimité.**

### 2.- Vote : Propositions de modification du règlement intérieur de l'AETRA.

Pour faciliter la lecture, avant la tenue de l'assemblée générale, les membres ont reçu une proposition de **version finalisée du règlement intérieur intégrant l'ensemble des modifications soumises au vote. Une autre version incluant des couleurs** (légende précisée lors de cet envoi) permettait de mieux comprendre la nature des modifications proposées.



**Sophie ANTOINE** présente le contexte de cette proposition de modification : Le règlement ne prévoyait pas certains cas d'adhésion ou de ré-adhésion. Cela faisait longtemps qu'il était question de compléter le règlement pour être en mesure de savoir quoi répondre aux futurs adhérents qui n'entraient pas dans le cadre du règlement tel qu'il était. Il se trouve qu'en 2024, une TRA diplômée a souhaité adhérer pour la première fois 20 ans après l'obtention de son diplôme. En l'absence de règles à l'AETRA pour un tel cas, nous avons demandé au CRAM de fixer les exigences à lui demander car c'est de leur ressort de faire remplir les exigences garantissant une bonne pratique de l'ANDC<sup>MD</sup>. Et en complément, nous avons décidé de définir des exigences pour les cas non prévus sans plus attendre.

### Débats :

**Sarah Priem:**

Je reconnais la capacité de l'AETRA et du CA à s'adapter.

**Par mail avant l'AG** : une fois que cela fait plus de 2 ans que nous avons eu notre diplôme, nous devons faire 2 régulations par an au lieu d'une ?

**Sophie Antoine** : la réponse à ta question est non.

Les tableaux prévoient les exigences auxquelles doivent répondre 1) Les gens qui n'ont jamais adhéré à l'AETRA depuis l'obtention de leur diplôme (tableau 1 dans la partie adhésion) et pour lesquels le nombre d'années d'adhésion depuis leur diplôme est au moins d'1 an,

2) celui des gens qui ont déjà adhéré (tableau 2 dans la partie ré adhésion) mais qui ont interrompu leur adhésion depuis plus d'un an.

Tout ceci est indiqué dans le titre de chaque tableau.

Les exigences en question concernent uniquement ces cas particuliers pour lesquels rien n'était prévu.

Pour tous les autres, ce sont les exigences habituelles.

**Cathy Matichard** : je reconnais tout le travail réalisé, le boulot que ça a été et l'utilité pour moi de la version avec le code couleur.

A quelle date le nouveau règlement s'applique ? un co-conseil est-il requis pour l'adhésion ?

**Sophie Antoine** : les nouvelles conditions s'appliqueront à la rentrée (à partir de septembre 2025)

Le co-conseil n'est pas exigé :

- Point 2.8 : dans le cas où la première adhésion comme membre actif a lieu avant le 30 juin de l'année suivant l'année d'obtention du diplôme,
- Point 3.10 dans le cas où la réadhésion se fait sans interruption d'une ou plusieurs années, ni si le TRA était membre inactif une seule année et adhère l'année suivante comme membre actif.

**Thérèse Rocquet** : Dans le point 3.8, 1er paragraphe, les week-ends peuvent-ils être des week-ends de formations avancées ?

**Sophie Antoine** : oui tout à fait. Elles seront rajoutées pour que ce soit plus précis.

**Gilles Fasel** : Pour une réadhésion, quelqu'un qui s'arrête un ou deux ans et qui veut revenir à l'AETRA doit-il remplir les exigences avant de ré-adhérer ?

**Sophie Antoine** : oui absolument, la période pour remplir les exigences est précisée à la dernière ligne du tableau du point 3.10.

**Sophie Antoine** souligne l'importance de la formation de 5h « Respect du champ de pratique de l'ANDC<sup>MD</sup> » car la loi évolue et il est important que le TRA qui reprend connaisse parfaitement son champ de pratique tel qu'il est au moment où le TRA revient. **Maguelone Boe** rajoute que tous les ajustements nécessaires sont faits lors de cette formation de 5 h.

**Nicole Robert** : reconnaît le travail et trouve le nouveau règlement intérieur clair. Bravo pour le questionnement permanent.

**Geneviève Cimon** : reconnaît l'attention portée à la qualité des membres.

**Joëlle Leclerc** : Merci, ces exigences de ressourcement et de professionnalisme sont très importantes pour ne pas rester dans l'immobilité. Elles méritent d'être connues et reconnues par ceux qui sont déjà en contact avec une partie de nos clients potentiels et qui peuvent nous aider à toucher des clients. Par exemple, j'ai besoin d'être reconnue auprès des aidants du monde médical mais ils donnent plus facilement leur confiance aux psychologues.

Le site de l'AETRA peut-il être utile à ça ? Est-il consulté ? Comment faire plus connaître et reconnaître les TRA ?

**Sophie Antoine** : chaque TRA a droit d'avoir sa fiche sur le site mais il faut qu'il la crée. Il existe des statistiques sur Google mais nous ne les connaissons pas.

Concernant la promotion des TRA, c'est un des objectifs de l'année. Cela passe par le digital aujourd'hui, et définir et produire des contenus, les diffuser, c'est un travail à plein temps. Moyens limités de l'AETRA. Nous sommes ouverts à trouver de l'aide des membres pour se rendre plus visibles.

**Maguelone Boe** : Le milieu médical n'est pas facile d'accès car il donne des soins alors que le TRA par l'ANDC<sup>MD</sup> ne soigne pas.

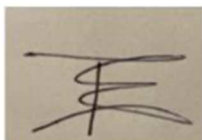
**Sophie Antoine** : La légitimité et la reconnaissance ne s'obtiennent pas que par notre diplôme, ce qui compte également est ce que l'on amène et comment on le porte. Evoque son expérience personnelle de TRA qui s'est adapté dans un milieu dit « paramédical » ou de « santé ».

### Résultat du vote :

**Toutes les modifications du règlement intérieur telles que présentées en annexe (cf règlement intérieur de l'AETRA version 2025) sont adoptées à l'unanimité.**

Fin de l'assemblée générale à 20h55.

Jérôme PÉLIGRY, secrétaire



Sophie ANTOINE, présidente

